

Schéma départemental des services aux familles 2014 - 2017

Bilan intermédiaire au 31 décembre 2016



Le Sdsf 2014-2017 a été signé le 4 juillet 2014 par l'Etat, le Département, la Caf, la Cmsa, l'Education nationale et l'association des maires de Loire-Atlantique.

Il poursuit les objectifs suivants pour une meilleure coordination des politiques petite enfance et parentalité :

- Augmenter l'offre d'accueil des jeunes enfants et réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil.
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables.
- Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.
- Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité.
- Permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire.
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible.



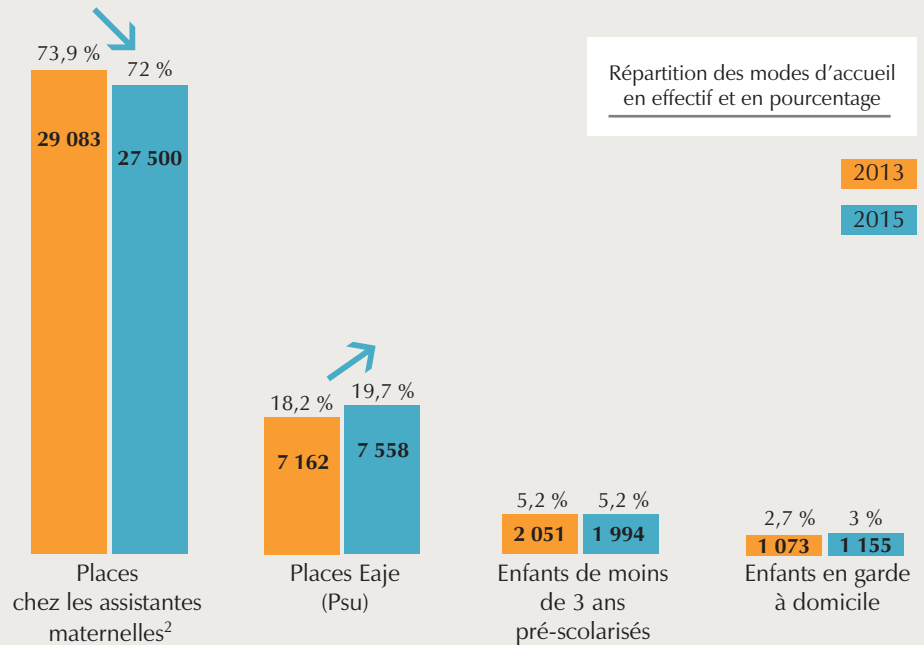
Petite enfance



49 855 enfants de moins de 3 ans en 2013
 + 0,4 % d'augmentation annuelle moyenne
 Taux de couverture¹ en 2013 **78,1 %**
 Taux de couverture en 2015 **76,6 %**

Le Schéma départemental des services aux familles offre plus de diversité de mode d'accueil sur le département.

Répartition des modes d'accueil en effectif et en pourcentage



Création d'un réseau des coordonnateurs petite enfance.



Accueil collectif

Objectif : créer 1 500 places



942 places créées
 dont 59 % en zone prioritaire

630 places en multi-accueil

312 places en micro-crèches

564 places nouvelles en prévision pour 2017

Création de deux nouvelles aides financières pour favoriser la création de places :

- une aide au démarrage
- et une aide à l'élaboration du projet.

Un accueil des enfants de familles vulnérables plus fréquemment assuré par les Eaje en gestion publique, selon Filoue 2014.



Accueil individuel

Objectif :
créer 1 400 places



+ 29 Mam pour 136 places créées
par rapport au mode de garde à domicile

93 Maisons d'assistants maternels
pour 348 places au total

13 445 assistants maternels agréés
27 500 places chez les assistants maternels
en activité en 2015
Diminution de 1 582 places
dont 420 en zone prioritaire



Un accompagnement institutionnel au travers de la création d'un poste de conseiller départemental Caf et d'une mise en place d'analyse de la pratique, de soutien lors de la préparation d'un projet Mam par le Conseil départemental.



Mise en place d'un groupe de travail sur l'accueil individuel afin de questionner la sous activité subie ou choisie des assistants maternels.



A compter du 1^{er} janvier 2016, pour les Mam :

- aide au démarrage
- charte de qualité en cours de déploiement.

Baisse de 43 % en 4 ans
du nombre de premier agrément (621 en 2015)

40 % des assistants maternels
ont un agrément pour 4 enfants

Augmentation du nombre d'agrément
ne débouchant sur aucun accueil
(118 en 2015 contre 86 en 2013)

1 065 assistantes maternelles ont suivi
la formation obligatoire en 2016



Relais assistantes maternelles

Objectif :
110 assistantes
maternelles / Etp Ram



Animation du réseau des Ram et organisation de rencontres départementales.

126 assistantes maternelles / Etp Ram en 2015
contre 147 en 2013

+ 7,89 Etp (entre 2013 et 2015)

97,7 % de communes couverte par un Ram

En 2016, 5 communes ne sont pas couvertes.
3 communes selon nos prévisions en 2017.



Accueil des enfants de 2-3 ans en école maternelle



2 051 enfants scolarisés en 2013
2 067 enfants scolarisés en 2016
15 communes relevant de l'école prioritaire Rep et Rep+
26 % des enfants scolarisés en 2016 en Rep
(19 % au plan national - objectif national 30 %)
42 % des enfants scolarisés en 2016 en Rep+
(23 % au plan national - objectif national 50 %)



Un travail avec les collectivités concernées est engagé pour la rentrée scolaire 2017 - 2018.



Accueil des enfants en situation de handicap



UNE EXPÉRIMENTATION SUR LE PAYS-DE-RETZ

- Désignation d'un médecin Pmi référent handicap pour les assistants maternelles.
- Conférence pour les assistants maternelles.
- Expérimentation d'un module spécifique de formation continue.



- Guide de recommandation pour les professionnels de la petite enfance.
- Accompagnement financier de soutien aux initiatives visant l'accueil de ces enfants sur les territoires.
- Un protocole départemental Caf/Pmi visant à faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap (bonification Psu).

152 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) accueillis en 2013
+ 35 enfants protocole Caf/Pmi

122 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) accueillis en 2015
+ 131 enfants protocole Caf/Pmi



La Cog 2013 - 2017 institue le soutien à la parentalité comme une politique publique à part entière : « Il s'agit désormais de s'adresser à tous les parents, pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés, quel que soit l'âge de leurs enfants, quelle que soit la composition des familles. /.../

L'enjeu est de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider, et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées ».

« ÊTRE PARENTS AUJOURD'HUI »

Une journée parentalité organisée en 2016 a réuni 189 participants, bénévoles et salariés.

Des pistes de travail ont été proposées comme :

- l'organisation d'ateliers collectifs ou d'événements parents-enfants permettant de partager des expériences positives,
- le développement de co-formation (parents, professionnels, bénévoles) pour déplacer les représentations mutuelles,
- l'organisation de temps d'échanges avec tous les « éducateurs » et les enfants dans des lieux neutres et conviviaux,
- la réalisation d'un guide départemental des ressources parentalité et réseaux existants,
- etc.



Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)



Le Reaap a un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui, il concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Les actions visent à :

- conforter et valoriser les rôles et compétences éducatives des parents,
- solliciter l'implication parentale,
- contribuer au renforcement de la relation enfants-parents.

Les actions mises en place s'adressent à toutes les familles.

En 2016, **91** porteurs de projets soutenus (+ 37 % par rapport à 2014)

et **140** actions (+ 58 % par rapport à 2014)

L'enveloppe nationale 2016 Reaap a augmenté, passant de 450 000 euros

à **550 000** euros (+ 22 %)

Les projets financés portent majoritairement sur la prévention aux familles les plus fragiles (20 %), les relations parents/enfants autour de la petite enfance (19 %) et les relations parents/enfants autour de l'enfance (17 %).

Les actions en direction des parents de préado et d'adolescents arrivent en 4^e position (12 %).

16 573 parents bénéficiaires en 2016



Médiation familiale



Objectif :
8 Etp



La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet aux parents :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

1 349 parents bénéficiaires en 2016



Lancement du réseau médiation familiale en octobre 2016, afin notamment de permettre l'interconnaissance et les échanges entre services, le partage d'expériences et de bonnes pratiques et de diffuser de l'information sur la médiation sur l'ensemble du département

2 742 séparations de familles avec enfants en 2016

4 services de médiation familiale conventionnés employant 5,8 Etp en 2016

1 349 entretiens d'information ont eu lieu en 2016 (+ 1,35 % entre 2014 et 2016)
pour 481 mesures de médiation terminées en 2016 (+ 27,6 % entre 2014 et 2016)

La durée moyenne d'une médiation familiale en 2016 est de 2,36 entretiens



Espaces de rencontre



Les espaces de rencontre sont des lieux d'exercice du droit de visite qui visent le maintien ou le rétablissement des liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles ou lors de difficultés spécifiques.

Ce lieu permet à un enfant de rencontrer l'un de ses deux parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

439 situations prises en charge en 2016

2 services «espaces de rencontre» agréés

2 092 rencontres ont été organisées en 2016 (+ 27,6 % entre 2014 et 2016)

48 % des rencontres durent entre 1 et 2 ans (58 % en 2015) et 7 % plus de 2 ans (1 % en 2015)



Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)



Objectif :
30 Laep



Un Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés, par des accueillants formés à l'écoute et la participation des familles.

L'accueil des parents et des enfants se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.

+ 8 Laep

21 Laep conventionnés par la Caf
au 31 décembre 2016

+ 10 Laep en prévision pour 2017

1 276 familles différentes
ont fréquenté un Laep en 2016



- Construction d'une formation à l'écoute et à la posture d'accueillante.
- Construction d'outils de communication.



Parrainage



Le parrainage de proximité est une action citoyenne et solidaire permettant la création d'un lien social privilégié et choisi entre des personnes (enfants, adultes jeunes ou âgés, familles), facilité, soutenu et accompagné par un tiers associatif ou institutionnel.

Ce lien se construit dans le temps et a pour objectifs notamment de :

- tendre vers le bien-être des personnes concernées,
- soutenir les familles et les parents
- proposer de nouvelles « figures » et autres repères à chacun (acculturation, ouverture vers l'extérieur...).

5 associations

pour plus de 120 parrainages en 2016



Lancement de rencontres départementales.

Communication



EN DIRECTION DES FAMILLES

- Flyer Mam
- Outils sur le caf.fr de diagnostic et simulation financière pour les Mam
- Réunions d'information « arrivée d'un enfant »

EN DIRECTION DES PARTENAIRES

- 9 journées départementales
- 3 lancements de réseaux (coordonnateurs petite enfance, médiation familiale et parrainage)
- Lancement de 2 expérimentations d'animation territoriale parentalité sur le Vignoble et sur Saint-Nazaire
- Mise en mouvement des partenaires par des :
 - réunions d'information sur les appels à projet
 - réunions des porteurs de projets Mam
 - réunions de porteurs de projet micro-crèche Paje
 - réunions de porteurs de projet Laep.

Gouvernance



COMITÉ STRATÉGIQUE

1 réunion
18 participations

COMITÉ OPÉRATIONNEL PETITE ENFANCE

2 réunions
39 participations

COMITÉ OPÉRATIONNEL PARENTALITÉ

2 réunions
42 participations

UNE EXPÉRIMENTATION SUR LE VIGNOBLE ET SUR SAINT-NAZAIRE

Lancement de travaux préparatoires pour expérimenter, dès le 1^{er} janvier 2017, une animation territoriale parentalité.



Les enjeux sont de :

- banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider, et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées,
- développer un meilleur maillage du territoire en renforçant le partenariat et en structurant la politique parentalité au niveau local.

¹ Le taux de couverture met en lien le nombre d'enfants de moins de trois ans et les modes de garde dits formels sur un territoire (assistant maternel, enfant gardé à domicile, enfant scolarisé, accueil collectif). Ce taux est approché par la caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique en cumulant :
- le nombre de places chez un assistant maternel, soit le nombre d'assistants maternels en activité sur l'année d'étude multiplié par 2,5 (nombre moyen d'enfants de moins de trois ans accueillis chez un assistant maternel)
- le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant
- le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés
- le nombre d'enfants bénéficiant du complément de libre choix du mode de garde de la Paje en structure ou à domicile.
Ce total est rapporté au nombre de naissances domiciliées sur l'année en cours et les deux années précédentes.

Sources - Les données départementales sont produites par la caisse d'Allocations familiales et le Département de Loire-Atlantique ou sont fournies par l'Insee (état civil, recensement) et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (données Pajemploi). Les données sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans proviennent de l'Éducation nationale.

² Ce nombre est calculé par le nombre d'assistants maternels en activité sur l'année d'étude multiplié par 2,5 (nombre moyen d'enfants de moins de trois ans accueillis chez un assistant maternel).